

## Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 29 mars 2012

L'an deux mille douze et le jeudi 29 mars à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Jean-Jacques BENOIT - Jean-Louis HAURIE – Danielle LE ROY - Dany DEBAULIEU - Michel CABANNES - Odette EYSSAUTIER - Thierry HOFER - Philippe DESPUJOLS - Edith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT - Mado LAMBERT - René LAVERSANNE

Laure CURVALE - Patrick GUILLEMOTEAU - Ibrahim N'DIAYE - Samira EL KHADIR (à partir de l'aff 2012-094) - Nathalie DELTIPLE - Didier SARRAT - Touria BELHANAFI (à partir de l'aff 2012-094) - Gérard DUBOS - France NORMAND - Frédéric DANJON - Corinne GONET - Maxime MOULINIER - Maria FUENTES - Alain AMIDIEU - Sylvie LESTURGEON - Charles ZAÏTER - Patricia FENOCCHIO - Michel OLIVIER (jusqu'à l'aff 2012-103) - Lahcen BAYTI - Christian MILLIER - Marie-Françoise BOURDEAU - Franck RAYNAL - Dominique POUSTYNNIKOFF - Sylvie TRAUTMANN - Eric MARTIN - Nathalie MARCADET-LABARBE - Marie-Céline LAFARIE - Pascal BREUZARD - Isabelle UFFERTE - Gérard BARTHÉLEMY

Absents ayant donné procuration :

Isabel VINCENT-PEREIRA      procuration à Dominique DUMONT  
Frédéric DANJON              procuration à Laure CURVALE (jusqu'à l'aff 2012-102)  
Michel OLIVIER                procuration à Odette EYSSAUTIER (à partir de l'aff 2012-104)

Secrétaire de séance : Maria FUENTES

\*\*\*

### Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 2 février 2012

\*\*\*

### Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

\*\*\*

#### Finances :

**aff n°2012-093** : Approbation du Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier principal pour l'exercice 2011

Après avoir constaté la parfaite concordance de ce compte de gestion avec le compte administratif, il est demandé au Conseil Municipal d'arrêter les résultats de l'exercice 2011, tels qu'ils figurent dans le tableau annexé à la délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mme Ufferte et de M. Barthélemy.**

**aff n°2012-094** : Approbation du Compte Administratif pour l'exercice 2011

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats de ce compte et constaté leur parfaite concordance avec ceux du compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal de Pessac, après en avoir délibéré et constaté le retrait de Monsieur le Maire au moment du vote, conformément aux dispositions prévues par l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, décide d'arrêter le Compte Administratif de la Ville pour l'exercice 2011 aux sommes exposées dans la délibération.

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Mme Ufferte et M. Barthélemy votent contre.**

**Abstention de Mmes Lafarie, Marcadet-Labarbe, Trautmann, Poustyynnikoff et de MM. Breuzard, Martin et Raynal.**

**aff n°2012-095 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 relatif au budget principal**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme exposé dans la délibération.

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Mmes Lafarie, Marcadet-Labarbe, Trautmann, Poustynnikoff et MM. Breuzard, Martin et Raynal votent contre.**

**Abstention de Mme Ufferte et M. Barthélemy.**

**aff n°2012-096 : Impôts locaux – Fixation des taux d'imposition 2012**

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à notifier à Monsieur le Préfet les taux d'imposition ci-après mentionnés :

Taxe d'habitation :	22,59
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	29,92
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	53,23

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Mmes Lafarie, Marcadet-Labarbe, Trautmann, Poustynnikoff, Ufferte et MM. Barthélemy, Breuzard, Martin et Raynal votent contre.**

**aff n°2012-097 : Exercice 2012 – Répartition n°2 des crédits de subvention**

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la répartition des crédits de subventions dans les conditions exposées dans la délibération.

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Mme Ufferte et M. Barthélemy votent contre.**

**Abstention de Mmes Lafarie, Marcadet-Labarbe, Trautmann, Poustynnikoff et de MM. Breuzard, Martin et Raynal.**

**Marchés :**

**aff n°2012-098 : Hôtel de Ville – Travaux de modernisation – avenants n°1 avec les sociétés MCE PERCHALEC, GUENNEC et GENSON**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure les avenants n°1 aux marchés n°11029E, n°11029H et n°11029K
- de dire que les crédits seront prélevés au chapitre 23 du budget.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°2012-099 : Centre de loisirs de Romainville – Construction d'un restaurant et restructuration des locaux "maternelle" – avenant n°3 avec FROID CUISINE 33**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure l'avenant n°3 au marché n°10056L.
- de dire que les crédits seront prélevés au chapitre 23 du budget.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Administration générale :**

**aff n°2012-100 : Echange annuel de données entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde et la Ville de Pessac – Approbation de la convention**

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention portant sur l'échange de données entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Pessac, jointe à la présente,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mme Ufferte et de M. Barthélemy.**

**aff n°2012-101 : Coopération décentralisée entre Pessac et Banfora – Construction d'un centre de réinsertion pour jeunes filles mères**

Il est proposé :

- d'approuver le projet de création d'un centre de réinsertion professionnelle pour jeunes filles mères à Banfora
- d'approuver la convention de réalisation et de financement de la première phase de construction de ce centre de réinsertion de jeunes filles mères,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout document s'y rapportant,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès d'institutions et d'organismes susceptibles d'intervenir dans le financement de cette opération.
- de dire que les crédits seront inscrits au budget.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°2012-102** : Contrat de Co-développement 2012/2014 entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Ville de Pessac

Il est proposé d'approuver le contrat de co-développement 2012-2014 et d'autoriser Monsieur Le Maire à le signer ainsi que les avenants qui pourraient intervenir.

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Mmes Lafarie, Marcadet-Labarbe, Trautmann, Poustynnikoff et MM. Breuzard, Martin et Raynal votent contre.**

**Abstention de Mme Ufferte et M. Barthélemy.**

### **Environnement :**

**aff n°2012-103** : Plan Climat Énergie de Pessac – Avis de la commune sur le Plan de protection de l'atmosphère en application de l'article L 222-4 du Code de l'Environnement

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner un avis favorable au projet de Plan de Protection de l'Atmosphère soumis, pour avis, aux collectivités territoriales sous les réserves mentionnées dans la délibération
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération
- d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre les actions engagées concourant aux objectifs de ce Plan et à mettre en œuvre les mesures de ce plan qui rentrent dans le champ des compétences de la Ville.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mme Ufferte et de M. Barthélemy.**

**aff n°2012-104** : Convention de partenariat avec Terre d'ADELES

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention avec Terre d'ADELES,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **Aménagement urbain :**

**aff n°2012-105** : Groupe scolaire Jean Cordier - Incorporation dans le domaine public communal

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'affecter la parcelle au groupe scolaire Jean Cordier et de la classer dans le domaine public communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **Sports :**

**aff n°2012-106** : Convention de partenariat entre la ville de Pessac et l'Association Sportive et Culturelle de Pessac Alouette (ASCPA)

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention annexée à la délibération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°2012-107** : Convention de partenariat entre la ville de Pessac et le Stade Pessacais Union Club (SPUC)

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention annexée à la présente
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°2012-108 : Reconstruction et régénération de courts de tennis au stade André Nègre – Demandes de subventions et approbation du plan de financement prévisionnel**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver cette opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la FFT, de la Ligue de Guyenne de Tennis, du Conseil Général et de tout organisme pouvant intervenir dans le financement de cette opération et à signer les documents s'y rapportant ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- de dire que le financement sera prélevé sur le chapitre 23 du budget.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Culture :**

**aff n°2012-109 : Pessac en Scènes – Vente externalisée**

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la vente externalisée de Pessac en Scènes.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°2012-110 : Convention de partenariat avec l'Office de Tourisme de Bordeaux**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe d'un partenariat avec l'Office de Tourisme de Bordeaux
- d'approuver les termes de la convention jointe
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer
- de dire que les crédits seront prélevés au chapitre 11 du budget 2012

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Jeunesse :**

**aff n°2012-111 : Organisation de la 10<sup>ème</sup> édition du festival « Break in the City »**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats relatifs à la bonne réalisation de cette édition.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides et subventions auprès des différents partenaires institutionnels et partenaires privés.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°2012-112 : Convention entre la Ville de Pessac et l'association NR-PROD**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention avec l'association NR-PROD,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
- d'attribuer à l'association une subvention de fonctionnement de 20 000 € pour l'année 2012,
- de dire que les crédits sont prélevés au chapitre 065 du budget de la Ville.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Solidarités :**

**aff n°2012-113 : Rénovation des copropriétés du Burck sur les communes de Mérignac et Pessac – Participation de la ville de Pessac au suivi-animation de l'opération**

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le principe d'un engagement de la Ville de Pessac dans cette opération,
- d'approuver les plans de financements prévisionnels ci-annexés,
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser à la Communauté Urbaine de Bordeaux une subvention de 10 000 € pour l'étude préalable
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes conventions afférentes au projet
- de dire que les crédits seront imputés au chapitre 65 du budget

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°2012-114 : Convention de partenariat du groupement solidaire – PRF 2012 Lot n°5  
« Compétences Clés » Arcachonnais / Bordeaux Sud-Ouest**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de partenariat du groupement solidaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents se rapportant à ce projet.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°2012-115 : Convention pour la mise en œuvre de permanences d'accueil,  
d'évaluation, d'orientation et de suivi linguiste par le CLAP Sud Ouest**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents se rapportant à ce projet,
- de dire que les dépenses seront imputées au chapitre 011 du budget.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

\*\*\*

*La séance est levée à 22h15*